



COMMISSION REGIONALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE SAISON 2018

Procès- Verbal n° 02 Séance du 25 avril 2018

Antenne Est St BENOÎT

Présents :

- Monsieur Bernard PARIS (Président)
- Monsieur Bruno FONTAINE
- Bernard TELEF
- André ASSON

Ordre du Jour :

- **Approbation du PV du 04 avril 2018**
- **Examen des changements de club.**
- **Situation des clubs au 15 mars 2018**
- **Courriers**

1- APPROBATION DU PV DU 04 avril 2018

Après lecture, le PV du 04 avril 2018 est modifié comme suit :

« 5.MUTES SUPPLEMENTAIRES

La Commission confirme à tous les clubs figurant sur la liste établie par le Comité Directeur, en sa séance du 25 janvier 2018, la possibilité de bénéficier de muté(s) supplémentaire(s) pour la saison 2018. »

puis approuvé à l'unanimité des membres présents.

2- EXAMEN DES CHANGEMENTS DE CLUBS

-Dossier de M. PAYET Jean-Claude

- Constatant l'absence de Mme la Présidente du club CS DYNAMO, dûment convoquée
- Après audition de MM Bruno CHETTY, Président du club A. UNION SAINT-BENOIT et AJANY Axel, Secrétaire du même club
- Après audition de M. Jean-Claude PAYET, arbitre du club A. UNION SAINT-BENOÎT

-
la Commission,

-enregistre le renoncement de M. Jean-Claude PAYET à sa demande de changement de club en faveur du club CS DYNAMO ainsi que sa volonté d'enregistrer une demande de licence en faveur du club A. UNION SAINT-BENOÎT

-demande à M. Jean-Claude PAYET de restituer au club CS Dynamo la contrepartie de son engagement en sa faveur et d'en apporter la preuve à la Commission, faute de quoi sa nouvelle demande de licence ne pourra être validée

-demande au club A.UNION SAINT BENOÎT de considérer et traiter M. Jean-Claude PAYET comme un membre à part entière du club, une fois que sa demande de licence aura été validée en sa faveur.

-Dossier de M. CADET Gaël

Constatant l'absence de Mme la Présidente du club CS Dynamo, dûment convoquée et de M. CADET Gaël, arbitre, la Commission décide de les reconvoquer à une date ultérieure.

-Dossier du club AS St Philippe

Après lecture des deux Procès-verbaux de réunions organisées par le club AS St Philippe, adressés à la Commission, en réponse à la demande de celle-ci, en date du 4 avril 2018, la Commission décide :

- D'autoriser M. Jean-Marc DUBARIL à enregistrer une demande de licence en qualité d'arbitre indépendant
- D'autoriser M. Joël POSE à enregistrer une demande de licence en qualité d'arbitre indépendant
- D'autoriser M. Eddy ROBERT à enregistrer une demande de licence en qualité d'arbitre indépendant

3- LISTE DES CLUBS EN INFRACTION AU 15 MARS 2018

Conformément au Statut de l'Arbitrage, la Ligue Réunionnaise de Football, par voie de publication sur son site Internet, informe, avant le 1^{er} mai de la saison en cours, les clubs qui n'ont pas à la date du 15 mars de la saison en cours, le nombre d'arbitres requis qu'ils sont passibles, faute de régulariser leur situation avant le 31 juillet de la saison en cours, des sanctions prévues par le Statut.

Sur la base des données informatiques relatives aux demandes de licences d'arbitres validées, transmises à la Commission, en date du 21 avril 2018, la Commission établit la liste des clubs en infraction au 15 mars 2018, aux fins de publication sur le site de la LRF, avant le 1^{er} mai 2018.

La Commission encourage les clubs en infraction à présenter des candidat(e)s à la session de recrutement qui débutera le 8 mai 2018 (voir informations sur le site la Ligue)

Bernard PARIS
Le Président

Bruno FONTAINE
Le Secrétaire